



Aides économiques exceptionnelles Crise sanitaire COVID-19

La Communauté de Communes s'engage aux côtés des entreprises !

Le Pays traverse actuellement une crise économique sans précédent, causée par le virus COVID-19. Les entreprises de la Communauté de Communes ne sont pas épargnées par cette situation.

➤ Une enveloppe de 500.000 € pour soutenir les entreprises

La Communauté de Communes a donc décidé de s'engager aux côtés de la Région, en débloquant une enveloppe exceptionnelle de **500.000 €**, fléchée sur deux dispositifs économiques régionaux :



I Le fonds de solidarité « Occitanie », une aide d'urgence qui soutient les entreprises dans cette période de crise

Sans aucun dossier supplémentaire, l'entreprise éligible à l'un ou aux deux fonds ci-dessous, se verra également attribuer une subvention complémentaire de la part de la Communauté de Communes, tel que détaillé ci-dessous.

- **Au titre du mois de mars (volet 3)** : il s'adresse* aux TPE indépendantes de 0 à 10 salariés, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales dont la perte de chiffre d'affaires est comprise entre 40 et 50% en mars 2020 par rapport à mars 2019).

	CC	Région
Entreprise : 0 salarié	500 €	1 000 €
Entreprise : 1 à 10 salariés	750 €	1 500 €

- **Au titre du mois d'avril (volet 2bis) :** il s'adresse* aux structures de 0 à 50 salariés dont la perte de chiffre d'affaires est de plus de 20 % entre avril 2019 et avril 2020.

	CC	Région
Entreprise : 0 salarié	500 €	1 000 €
Entreprise : 1 à 10 salariés	1000 €	2 000 €
Entreprise : 11 à 50 salariés	2000 €	4 000 €

* L'ensemble des critères sont disponibles sur le site <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

I Le fonds régional « L'Occal », qui accompagne la relance de l'activité économique des entreprises du tourisme, commerces de proximité et artisans.

Ce fonds alimenté par la Région, le Département, la Banque des Territoires, et 140 Communautés de Communes dont **Terres des Confluences**, permettra d'aider les entreprises à redémarrer leur activité et à s'adapter rapidement aux exigences sanitaires très fortes qui vont s'imposer pour la reprise de leur activité.

Ce fonds répondant à des enjeux forts de notre territoire, la Communauté de Communes a voté une intervention volontariste à hauteur de 5 € par habitant (au lieu de 3 € par habitant proposé par la Région).

Deux types d'aides sont proposées dans ce cadre :

- **Volet 1 : des avances remboursables** (taux 0%) d'aide à la trésorerie pour permettre le redémarrage (loyers, besoins en fonds de roulement ressources humaines spécifiques ...)
- **Volet 2 : des subventions d'investissement** pour la mise en œuvre des mesures sanitaires permettant d'anticiper les demandes de réassurance des clientèles par des aménagements appropriés.

➤ Vous trouverez le détail de ces différents dispositifs

Et notamment les critères d'éligibilité et les modalités de dépôt des demandes de subvention sur le site

hubentreprendre.laregion.fr



➤ Le service développement économique à vos côtés pour vous accompagner

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DES CONFLUENCES**
636, rue des confluences BP 50 046
82 102 CASTELSARRASIN Cedex 2
05 63 95 56 00
economie@terresdesconfluences.fr

WWW.TERRESDESCONFLUENCES.FR
WWW.ENTREPRENDRE.TERRESDESCONFLUENCES.FR

